

PL59 – Documentation mise à jour

Fiche d'information

Lois et règlements en santé et en sécurité du travail

Un ensemble de lois et de règlements régissent les pratiques en santé et en sécurité au Québec. Ce document propose un sommaire de ce que doit savoir de toute personne responsable de la prévention des lésions professionnelles pas outre que la prévention en entreprise, c'est la responsabilité de :



Fiche technique GESTION DE LA PRÉVENTION

Démarrer et faire fonctionner un comité de santé et de sécurité



Fiche technique GESTION DE LA PRÉVENTION

Le comité de santé et de sécurité Les conditions du succès

Cette fiche présente quelques uns des conditions requises pour favoriser le bon fonctionnement de votre comité de santé et de sécurité (CSS). Sans être une recette magique, ces points de repère permettront à votre CSS de cheminer vers les succès.

- Prévoir
- Planifier
- Organiser
- Exécuter
- Contrôler

1. LE SUPPORT ACCORDÉ AU CSS PAR LA DIRECTION

La première condition de réussite pour un CSS est le support et la direction qui se traduisent par :

- le présence d'un membre ou représentant de l'entreprise ayant une bonne connaissance des connaissances,
- la détermination claire des responsabilités des superviseurs et des travailleurs,
- la définition claire des rôles et des fonctions du CSS,
- l'application des recommandations de CSS en respectant les Solutions prévisées,
- l'adoption d'une politique en SST.

La direction doit fournir tout son soutien en allouant les budgets requis pour réaliser les projets et en établissant de préférence avec eux un calendrier de mise en œuvre et de mise à jour.

2. LA BONNE VOLONTÉ DES DEUX PARTIES

Pour assurer un bon fonctionnement du comité de santé et de sécurité, il est essentiel que les deux parties :

- participent au rôle et les responsabilités des membres du CSS ;
- fassent preuve de bonne foi ;
- soient conscientes que leur comportement compte particulièrement ;
- soient disposés ou des discussions survenant à l'occasion. Pour un summé, il faut aussi à des compromis ou faisant preuve d'assouplissement.

3. L'INTÉRÊT DES MEMBRES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Les personnes choisies pour faire partie du CSS doivent, entre autres :

- avoir une connaissance pour la santé et la sécurité au travail ;
- être prêts à agir à titre de représentant des intérêts des travailleurs de leur secteur ;
- vouloir apporter des solutions aux problèmes identifiés ;
- être solennels, ainsi le rôle d'équipe et de l'entreprise.

Fiche d'information

Diligence raisonnable



abilités en matière de santé et de sécurité au travail sont. Cela signifie qu'elles doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

avec le degré de prudence nécessaire, dans le respect

prises les précautions qu'une personne raisonnable et prudente adopterait dans les mêmes circonstances. Cela signifie qu'elles doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité et l'équité des travailleurs en général. Cela implique de :

travailleurs contre les risques ;

de travailler dans le lieu de travail, incluant la violence conjugale ou familiale

trois devoirs : la prévention, l'efficacité et l'autorité.

CAUTIONS EXACTES :

- Évaluer les conditions de travail et les risques ;
- Établir un calendrier de mise à jour des connaissances, des données de référence, notamment à l'égard d'un matériel qui affecte les travailleurs ou les travailleurs affectés ;
- Établir un calendrier de mise à jour des connaissances, des données de référence, notamment à l'égard d'un matériel qui affecte les travailleurs ou les travailleurs affectés ;
- Établir un calendrier de mise à jour des connaissances, des données de référence, notamment à l'égard d'un matériel qui affecte les travailleurs ou les travailleurs affectés ;

Le 6 octobre 2021, la Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail est entrée en vigueur. C'est la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LST) et la Loi sur les accidents de travail et la Loi sur la santé et la sécurité de l'emploi (LSE). Ces lois ont été adoptées par le gouvernement du Québec. Elles ont pour but de protéger les travailleurs et les employeurs en leur permettant de mieux connaître leurs droits et obligations en matière de santé et de sécurité du travail. Elles ont également pour but de promouvoir la prévention et la participation des travailleurs à la prévention et à la sécurité du travail.

La législation en santé et en sécurité du travail

Organisation de la prévention

Le mécanisme de la loi sur la santé et la sécurité du travail

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Règlement sur la prévention

Règlement sur la santé et la sécurité de l'emploi

Règlement sur la participation des travailleurs

Règlement sur la prévention

Règlement sur la santé et la sécurité de l'emploi

Règlement sur la participation des travailleurs

Règlement sur la prévention

Règlement sur la santé et la sécurité de l'emploi

Règlement sur la participation des travailleurs

Règlement sur la prévention

Règlement sur la santé et la sécurité de l'emploi

Règlement sur la participation des travailleurs

Règlement sur la prévention

Règlement sur la santé et la sécurité de l'emploi

Règlement sur la participation des travailleurs